

CONCOURS EXTERNE ET INTERNE
D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
SPECIALITE « MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE »
SESSION 2018

COMPTE RENDU DU PRESIDENT DU JURY AU PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA DORDOGNE

I. LES PRINCIPAUX CHIFFRES

	Concours externe		Concours interne		TOTAL
	IMEE*	EE**	IMEE*	EE**	
Nombre postes ouverts	7	8	4	4	23
Nombre de candidats inscrits	14	17	10	15	56
Nombre de candidats admis à concourir	14	13	10	14	51
Nombre candidats présents épreuve admissibilité	9	5	8	11	33
Note la plus haute épreuve questions	15.50	13.75	14.75	14.50	
Note la plus basse épreuve questions	9.50	6.50	6.13	6.00	
Nombre de candidats ayant obtenu une note inférieure à 5 épreuve questions	0	0	0	0	0
Moyenne sur l'épreuve questions	11.73	11.35	11.01	11.18	
Seuil d'admissibilité (moyenne)	9.5/20	6.5/20	6/20	6/20	
Nbre de candidats admissibles	9	5	8	11	33
Nombre candidats présents épreuve admission	9	5	7	11	32
Note la plus haute épreuve entretien dans l'option	18	18	/	/	
Note la plus basse épreuve entretien dans l'option	10	10	/	/	
Note la plus haute épreuve d'interrogation orale	19	19	/	/	
Note la plus basse épreuve d'interrogation orale	12	11	/	/	
Note la plus haute épreuve pratique	/	/	18	19	
Note la plus basse épreuve pratique	/	/	12	6.5	
Note la plus haute épreuve entretien	/	/	20	20	

Note la plus basse épreuve entretien	/	/	10	6	
Moyenne sur l'épreuve entretien dans l'option	16.5	16	/	/	
Moyenne sur l'épreuve d'interrogation orale	17.11	16.10	/	/	
Moyenne sur l'épreuve pratique	/	/	15	14	
Moyenne sur l'épreuve entretien	/	/	14.42	14.18	
Seuil d'admission (moyenne générale)	15.36/20	11.29/20	13.19/20	15/20	
Nombre de candidats admis (après transfert des postes)	7	5	4	5	

*IMEE : Installation et maintenance des équipements électriques

**EE Electrotechnicien, électromécanicien

II. REPARTITION DES CANDIDATS PAR DEPARTEMENTS

Départements	Inscrits	Admissibles
16	1	0
17	4	3
18	2	2
19	3	2
24	5	3
31	2	0
32	1	1
33	9	6
34	1	0
40	3	2
63	1	1
64	2	0
65	1	0
79	3	2
86	9	4
87	9	7

Remarques générales :

. Ce concours n'a pas été organisé en 2016 en région Aquitaine. Il a précédemment été organisé par le CDG 64 en 2014 ;

. 5 candidats inscrits initialement n'ont pas été admis à concourir pour les raisons suivantes : non-respect du délai de dépôt du dossier d'inscription, annulation d'inscription avant la parution de l'arrêté (doubles inscriptions), nationalité hors UE.

. Taux d'absentéisme moyen sur cette opération :

- option « Installation et maintenance des équipements électriques » : 35.71 % sur le concours externe et 20 % sur le concours interne ;

- option « Electrotechnicien, électromécanicien » : 61.53 % sur le concours externe et 21.42 % sur le concours interne ;

Soit un total de 35.29 %.

. Ce phénomène est constaté sur la plupart des opérations en raison des multi-inscriptions en voies de concours et organisateurs.

. Résultats moyens sur les épreuves d'admissibilité : pas de notes éliminatoires mais quelques notes en dessous de la moyenne.

III. PRESENTATION DES DIFFERENTES EPREUVES, EVALUATION ET ANALYSE DES RESULTATS

Les épreuves écrites d'admissibilité se sont déroulées, dans les locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Dordogne à Marsac-sur-l'Isle, le 18 janvier 2018.

Les épreuves d'admission se sont déroulées :

- le 21 mars 2018 dans les locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Dordogne, pour le concours Externe, toutes options confondues ;

- le 9 mai 2018 dans les locaux du Lycée Professionnel Léonard de Vinci à Périgueux pour le concours Interne dans l'option « Installation et maintenance des équipements électriques ». La durée de l'épreuve pratique a été déterminée à 1 heure ;

- les 27 avril et 4 mai 2018 dans les locaux du Lycée Professionnel Arnaut Daniel à Ribérac pour le concours Interne dans l'option « Electrotechnique, électromécanique ». La durée de l'épreuve pratique a été déterminée à 3 heures.

A. L'épreuve d'admissibilité (épreuve écrite) : présentation de l'épreuve et analyse des résultats

Les sujets ont été élaborés par :

- Frédéric ALSER, enseignant au lycée professionnel Léonard de Vinci à Périgueux.

Une note comprise entre 0 et 20 a été attribuée pour chaque épreuve. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant (coef 2).

L'ensemble des copies a fait l'objet d'une double correction. Pour cela, deux correcteurs ont été nommés.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à cette épreuve entraînait l'élimination du candidat de la liste d'admissibilité.

L'épreuve écrite consistait en la vérification, au moyen d'une série de questions à réponses courtes ou de tableaux ou graphiques à constituer ou compléter, des connaissances théoriques de base du candidat dans la spécialité au titre de laquelle il concourt.

Les questions, dans le cadre d'une mise en situation, permettaient d'évaluer les connaissances et compétences des candidats dans les domaines suivants :

- formules de calcul de base (calculs de surfaces) ;
- recherche et transcription d'informations contenues dans les documents joints au sujet ;
- vérification des connaissances de base (V.A.T., habilitations...) ;
- rédaction de manière simple et sans faute d'orthographe ;
- gestion du temps de l'épreuve.

Les correcteurs font part aux autres membres du jury de leurs observations :

- niveau moyen des candidats dans l'ensemble ;
- le sujet axé sur les bases de l'électricité a bien été appréhendé par les candidats.

B. Les épreuves d'admission (épreuves orales et pratiques) : présentation des épreuves et analyse des résultats

Les concours externe et interne comprenaient chacun deux épreuves d'admission.

1. Concours Externe

- L'épreuve d'entretien dans l'option choisie par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. Cet entretien vise à permettre d'apprécier les connaissances et les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (durée : 15 mins - coef : 3)

Les examinateurs évaluaient, pour chaque candidat, les points suivants :

- ses connaissances techniques ;
- Sa connaissance du métier d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et son aptitude à exercer les missions ;
- sa motivation et son projet professionnel ;
- son appréciation de la hiérarchie ;
- son savoir-être et sa réactivité.

Ils soulignent :

- un très bon niveau général des candidats, avec des profils très différents ;
- une bonne projection professionnelle malgré le manque d'expérience pour certains ;
- des candidats avec un niveau supérieur au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe par leurs connaissances pointues dans l'option choisie.

- L'épreuve d'Interrogation orale destinée à vérifier les connaissances du candidat, d'une part, en matière d'hygiène et de sécurité et, d'autre part, de l'environnement institutionnel et professionnel dans lequel il est appelé à exercer ses fonctions (durée : 15 mn - coef : 2).

Les examinateurs évaluaient, pour chaque candidat, les points suivants :

- ses connaissances générales des règles de sécurité collectives et individuelles ;
- sa maîtrise des règles d'hygiène et de sécurité ;
- ses connaissances de l'environnement territorial dans lequel il sera amené à exercer cette profession.

Ils soulignent :

- un très bon niveau général des candidats, avec de bonnes connaissances en hygiène et sécurité ;
- un manque de connaissance de l'environnement territorial pour certains candidats ou des connaissances partielles ;
- un réel travail de préparation à cette épreuve pour la plupart.

2. Concours Interne

Les épreuves d'admission du concours interne ont nécessité un conventionnement avec des établissements scolaires capables

- Epreuve pratique dans l'option choisie par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. Elle consiste en l'accomplissement d'une ou plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice de cette option implique de façon courante (coef : 3)

Cette épreuve consistait en une mise en situation afin d'évaluer les capacités et compétences des candidats. Il était demandé d'accomplir une ou plusieurs tâches se rapportant à l'option choisie par le candidat au moment de son inscription. Les candidats devaient ainsi réagir à une situation annoncée par les examinateurs et se mettre en condition (équipements de sécurité, etc.) afin de résoudre ou de réaliser quelque chose.

Les examinateurs évaluaient, pour chaque candidat, les points suivants :

- la planification et l'organisation de la tâche à effectuer ;
- la maîtrise du temps ;
- l'application des règles d'hygiène et de sécurité ;
- l'application des gestes et postures adaptés ;
- la tenue de travail adaptée ;
- sa capacité à gérer le stress et la réactivité.

Ils soulignent :

- de solides compétences acquises sur le terrain pour certains ;
- quelques candidats trop inexpérimentés ;
- des difficultés pour certains candidats à se positionner sur la bonne option, certains candidats découvraient la pratique liée à l'option sur le terrain.

- Entretien portant sur l'expérience, les aptitudes et la motivation du candidat. Cet entretien a pour point de départ des questions sur les méthodes mises en œuvre par le candidat au cours de l'épreuve pratique, notamment en matière d'hygiène et de sécurité (durée : 15 mn - coef : 3).

Les examinateurs évaluaient, pour chaque candidat, les points suivants :

- ses capacités à valoriser ses compétences ;
- ses aptitudes à justifier les méthodes mises en œuvre ;
- sa motivation et la mise en valeur de son expérience professionnelle ;
- ses aptitudes à exercer les missions et à résoudre les problèmes liés à la fonction ;
- ses capacités à gérer le stress et sa cohérence dans ses propos.

Ils soulignent :

- une réelle motivation pour la plupart des candidats et une volonté d'évolution ;
- pour certains des difficultés à valoriser leurs connaissances ;
- quelques excellents candidats se démarquent.

Ils soulignent un bon niveau pour une majorité et de très bons candidats qui sortent du lot. Toutefois, ils regrettent la mauvaise orientation de certains dans le choix de la spécialité et de l'option et encouragent ces derniers à persévérer dans leur volonté d'évolution de carrière.

Le présent compte rendu et les listes d'admission seront transmis à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Dordogne, afin d'établir la liste d'aptitude au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.

Fait à Marsac-sur-l'Isle,

Le 14 mai 2018.